



**Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n°7705 du 3 mars 2023  
de Madame la Députée Josée Lorsché et de Monsieur le Député Marc Hansen**

Madame la Ministre peut-elle confirmer que la convention précitée a été résiliée? Dans l'affirmative, quelles sont les raisons pour la résiliation de la convention?

Le Plan d'Action Luxembourgeois contre le Mésusage de l'Alcool (PALMA), adopté par le Conseil de Gouvernement dans sa séance du 24 janvier 2020, ainsi que le budget y alloué, est géré par la division de la médecine préventive du pôle de « médecine préventive et santé des populations » de la Direction de la santé. Comme pendant les années 2020 à 2022 les ressources humaines de la Direction de la santé étaient engagées presque exclusivement dans la lutte contre la pandémie, une partie du budget alloué au PALMA a été investie dans des conventions avec des partenaires externes, pour assurer, malgré la crise sanitaire, une continuité des travaux d'implémentation sur ce plan national.

Ainsi, une convention a été conclue pour l'année 2022 avec les Hôpitaux Robert Schuman (HRS), afin de promouvoir et d'organiser une filière d'addictologie.

Comme actuellement la situation sanitaire s'est stabilisée, la division de la médecine préventive peut se concentrer de nouveau sur sa mission primaire, et le recours à des prestataires externes est moins nécessaire.

L'importance de la filière d'addictologie, pour la prise en charge des patients, ainsi que de la nécessité d'une offre de projet thérapeutique individuel restent cependant des priorités pour le ministère de la Santé. Pour cette raison, des solutions de financement additionnelles au PALMA ont été recherchées afin de garantir une nouvelle convention avec les HRS pour l'année 2023.

Le budget prévisionnel du PALMA avait prévu une augmentation de la dotation budgétaire pour l'année 2023 par rapport à l'année 2022. Madame la Ministre peut-elle nous informer sur les raisons de la réduction du budget du PALMA en 2023 par rapport à 2022 ? La réduction budgétaire reflète-elle un changement de priorité en matière de lutte contre le mésusage de l'alcool?

S'il est vrai que les plans nationaux comportent des prévisions budgétaires pluriannuelles, il convient cependant de rappeler que les budgets de l'Etat réellement attribués se négocient de façon annuelle entre administrations et Inspection générale des finances. Ces négociations tiennent évidemment compte des retards d'implémentation des plans nationaux, dus à la pandémie, et peuvent donc impliquer des modifications des montants initialement prévus pour une année déterminée.



Ceci ne reflète en rien un changement de priorités en santé publique, mais constitue simplement une mise en œuvre retardée et qui se prolongera dans le temps.

*D'autres conventions établies dans le contexte du PALMA seront-elles également résiliées ou ont-elles d'ores et déjà été résiliées ? Quels sont plus précisément les domaines du PALMA qui sont affectés par la réduction budgétaire?*

Comme il s'agit de conventions limitées à la durée d'une année calendaire, on ne peut pas parler de résiliation car ces conventions se terminent normalement fin décembre de l'année pour laquelle elles ont été conclues.

Une seule convention annuelle avec un prestataire externe mise en place pour la durée de l'année 2022 n'a pas été reconduite. Dans ce cas précis, les activités de prévention sous-traitées en 2022 ont été reprises et seront de nouveau assurées en interne par la division de la médecine préventive.

*Quelles sont les priorités que Madame la Ministre compte mettre en œuvre afin de réduire le mésusage d'alcool dans les années à venir?*

Les priorités pour 2023 et 2024 seront évidemment de rattraper les retards pris par le PALMA dus à la pandémie COVID-19. En cas de besoin, une prolongation dans la durée du PALMA pourra être demandée au Conseil de Gouvernement au-delà de 2024, afin de garantir l'implémentation complète du plan.

Ainsi le PALMA prévoit notamment un renforcement du cadre légal de la vente des boissons alcoolisées. D'un point de vue information de la population, des pages web sur le portail [sante.lu](http://sante.lu) mettront en évidence des informations essentielles sur l'addiction et regrouperont :

- une cartographie de l'ensemble des offres de soins et d'accompagnement pour les personnes présentant un mésusage de l'alcool
- des recommandations et guides de mise-en œuvre pour professionnels
- des actualités en matière d'alcool
- l'avancement des travaux du PALMA
- des outils, publications et campagnes
- des projets en cours
- l'épidémiologie (statistiques, études, ...) au Luxembourg
- des outils de dépistage en ligne



Un point particulier sera mis sur le développement d'un comportement responsable des jeunes faces à l'alcool, et sur une intervention de santé publique précoce chez les jeunes présentant une consommation à risque. Une comparaison avec des initiatives mises en place par d'autres pays dans le domaine de l'addiction des jeunes est en cours.

Il est également prévu de lancer une nouvelle campagne sur le « low risk drinking » et d'intégrer le dépistage précoce dans les soins de santé primaires à travers un projet pilote.

Pour plus de détails, l'entièreté du PALMA est consultable sur le portail [sante.lu](http://sante.lu)

Luxembourg, le 11 avril 2023

La Ministre de la Santé,  
(s.) Paulette Lenert